République Démocratique du Congo

VICE-PRIMATURE

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE, MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION ET INNOVATION DU SERVICE PUBLIC



Transmis copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat
 (Avec l'expression de mes hommages les plus déférents)
 Palais de la Nation
 à Kinshasa/Gombe
- Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement (Avec l'expression de ma très haute considération)
 Hôtel du Gouvernement à Kinshasa/Gombe
- Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre du Budget
- Monsieur le Ministre des Finances (Tous) à Kinshasa/Gombe

Concerne : Poursuite du processus de mise à la retraite/Vague 2

Mesdames et Messieurs,

Vous vous souviendrez que, par ma note circulaire n°CAB.VPMMIN/WFP-MA-ISP/JPL/TKB/AAK/4113/2022 du 05 juillet 2022, j'avais entrepris de relancer, sur décision du Conseil des Ministres du 29 avril 2022, le processus de mise à la retraite des Agents éligibles, conformément aux critères légaux et règlementaires en vigueur, tout en priorisant, pour la première vague des départs, les Agents centenaires, nonagénaires, octogénaires et, dans certains cas, des Agents septuagénaires et sexagénaires, ainsi que le règlement de certains litiges touchant les Agents déjà retraités non encore bénéficiaires de leurs indemnités de fin de carrière.



A ce jour, j'ai l'avantage de vous annoncer que les travaux de la première vague de retraite ont abouti, d'une part, à la signature du Décret n°22/27 du 07 septembre 2022 par Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, pour ce qui concerne les Cadres supérieurs, les Agents de collaboration et d'exécution et, d'autre part, à la signature, en date du 16 septembre 2022, des Ordonnances de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'État, s'agissant des Directeurs et des Secrétaires Généraux de l'Administration Publique. Ainsi, je voudrais me saisir de cette occasion pour vous remercier et féliciter vos équipes, y compris les délégués syndicaux de vos services respectifs, pour leur précieux apport aux travaux de vérification, au cas par cas, des listes des éligibles.

Pour votre gouverne, cette première vague a concerné, au total, **4406** fonctionnaires, dont **37** Secrétaires Généraux, **319** Directeurs, **367** CD, **594** CB, **600** ATA1, **458** ATA2, **551** AGA1, **412** AGA2, **384** AA1, **211** AA2, **96** Huissiers issus des différentes Administrations et Provinces de la République et ce, conformément à l'option inclusive des réformes telle que prônée par le Gouvernement, ainsi que le règlement du différend relatif à la retraire de **377** Agents des Régies Financières et de l'INS, comprenant **26** Directeurs, **23** CD, **39** CB, **90** ATA1, **117** ATA2, **54** AGA1, **19** AGA2, **7** AA2 et **2** Huissiers. Toutes les dispositions tant administratives que financières sont en cours de finalisation pour permettre à chaque bénéficiaire des actes de retraite susmentionnés de rentrer, dans les meilleurs délais, en possession de tous les avantages auxquels il a droit, conformément aux dispositions légales et réglementaires en la matière.

C'est donc dans cet ordre d'idées, et suivant la même rigueur méthodologique impliquant une approche participative, inclusive et transparente, que je vous annonce ce jour, le lancement de la deuxième vague des départs à la retraite, laquelle devra aboutir à la mise à la retraite d'au moins 6000 Agents d'ici la fin de l'année en cours (T4), et dont les moyens nécessaires y afférents sont déjà disponibilisés par le Gouvernement avec l'appui de ses partenaires.

En effet, dans un contexte d'accumulation d'un lourd passif des éligibles à la retraite qui a complexifié depuis des décennies la promotion en grade, le rajeunissement et la maitrise des effectifs, la mise à la retraite devient un impératif d'une portée hautement stratégique pour l'amélioration de la gouvernance administrative, notamment en termes de libération des postes, de création des vacances et d'explosion des opportunités de carrière.

Je compte donc sur la détermination de tous et de chacun, afin de bâtir un système de retraite capable d'offrir, de manière progressive, un repos mérité à tous ces fonctionnaires éligibles qui, après de bons et loyaux services rendus à la Nation, demeurent en activité, croulant sous le poids de l'âge, plutôt que de bénéficier honorablement de leur retraite.



Sans préjudice des principes et autres dispositions opérationnelles déjà esquissés dans ma note circulaire susmentionnée, je vous invite, chacun en ce qui le concerne, de procéder à des vérifications minutieuses des listes des Agents de vos services respectifs identifiés comme éligibles à la retraite par mes services attitrés (*Voir listes en annexe*), et de relever toutes les observations liées notamment aux cas de décès, d'erreur sur le nom, matricule, grade statutaire, grade de fonction, âge ou ancienneté...

Aussi, dans le souci de garantir à ce processus la transparence dont il a besoin, devrez-vous *afficher* ces listes dans vos services respectifs, recueillir les observations éventuelles des agents et/ou services concernés, et me les faire parvenir au plus tard *le vendredi 30 septembre 2022*.

Comme de coutume, un chronogramme reprenant l'ordre de passage devant la sous-commission de fiabilisation des listes des éligibles vous sera adressé incessamment. Vous voudrez bien vous y présenter, accompagné de vos Directeurs des Ressources Humaines et des Présidents des Délégations Syndicales respectifs.

Pour la fiabilisation des effectifs de vos services se trouvant en Provinces et dans les Entités territoriales décentralisées, vous n'hésiterez pas de recourir, le cas échéant, à la diligence des responsables de vos services déconcentrés respectifs pour une remontée rapide des informations.

Il y a ordre et urgence.

Fait à Kinshasa, le 19 SEPT 2022

Jean Pierre LIHAU EBUA